

Madame,
Monsieur,

Le COMSMEA est un forum de concertation sur la politique de santé mentale pour les enfants, les adolescents et les jeunes adultes qui réunit des représentants de l'autorité fédérale, des communautés et des régions, ainsi que des représentants des secteurs concernés, des experts et des acteurs du terrain. Les travaux du COMSMEA aboutissent à des recommandations qui sont mises à l'ordre du jour et discutées lors de la CIM (Conférence interministérielle de santé publique). Le COMSMEA ne remplace pas les organes d'avis officiels en matière de soins de santé.

La réunion plénière du COMSMEA a décidé de créer un nouveau groupe de travail qui se concentrera sur les soins de santé mentale et les jeunes personnes porteuses de *disabilités*. La ligne directrice du groupe de travail sera de formuler les meilleures réponses possibles aux **questions** suivantes :

1. Comment définir le groupe cible le plus précisément possible ?
2. En quoi consiste l'offre de soins actuelle pour les jeunes personnes porteuses de *disabilités* et souffrant de problèmes psychiques en Belgique et comment est-elle organisée ?
3. Quelles sont les lignes directrices *evidence based* et les éléments ou composantes d'une trajectoire de soins pour les jeunes personnes porteuses de *disabilités* et souffrant de problèmes psychiques, en fonction des besoins de soins existants ?
4. Quelles recommandations spécifiques peuvent être formulées pour réaliser une politique cohérente et accessible pour les jeunes personnes porteuses de *disabilités* et souffrant de problèmes psychiques ?

La première tâche du nouveau groupe de travail sera de fournir un **document de démarrage** dans lequel sont décrits la mission, le champ d'application (in scope - out scope), la composition, la répartition des tâches (président, secrétaire, membres, éventuels experts ad hoc) et la planification du groupe de travail. Ce document sera ensuite soumis à la réunion plénière du COMSMEA pour approbation.

Dès que la réunion plénière aura approuvé le document de démarrage, avec ou sans modifications, le groupe de travail pourra commencer ses activités, qui devraient aboutir à un document contenant des **recommandations et des réponses concrètes et bien élaborées** aux questions mentionnées ci-dessus. Ces recommandations peuvent être présentées à la réunion plénière du COMSMEA, et, en cas d'approbation, à la CIM (Conférence interministérielle Santé publique)

Nous vous demandons de bien vouloir diffuser largement ce message. Si vous êtes vous-même intéressé, ou si vous connaissez des personnes dans votre environnement professionnel plus large qui pourraient être intéressées par une participation aux activités du groupe de travail 'soins de santé mentale et *disabilités*', vous et elles sont libres de nous contacter. Il suffit que les personnes intéressées envoient un courriel, au plus tard le **10 février 2023**, dans lequel elles démontrent leur expertise pertinente et donnent une brève description de leur motivation à s'engager dans ce nouveau groupe de travail du COMSMEA, à joao.henriques@health.fgov.be

Dès que nous aurons recueilli toutes les candidatures admissibles, nous contacterons les personnes intéressées pour planifier une première réunion (virtuelle) dans le but de réaliser le document de départ.

Nous vous remercions par avance de votre coopération et attendons votre réponse.

Cordialement,